

# **Matrice des compétences du Comité des risques et de la vérification du CABAMC**

2021-10-05

## **Introduction**

Le CABAMC assure la réglementation des professions d'agent de brevets et d'agent de marques de commerce conformément à la Loi, aux règlements, aux règlements administratifs, aux politiques du registraire et aux normes, principes et objectifs réglementaires. Il s'agit d'un organisme de réglementation d'intérêt public indépendant et axé sur l'atténuation des risques.

En tant que nouvel organisme de réglementation, le CABAMC s'engage à recueillir des renseignements qui lui permettront de connaître l'environnement influant sur les pratiques des titulaires de permis.

Le CABAMC s'engage à sélectionner les membres du Conseil d'administration et des comités en fonction d'un ensemble de compétences et de qualités établi pour assurer que le Conseil d'administration et les comités possèdent les connaissances et les habiletés nécessaires pour mener leurs activités efficacement, qu'ils soient diversifiés sur tous les plans et qu'ils s'efforcent à aider le CABAMC à remplir son mandat d'organisme de réglementation moderne, comme le stipule la Politique du Conseil n°2 – Objectifs, normes et principes réglementaires du CABAMC.

Les comités du CABAMC aident le Conseil d'administration à remplir ses obligations fiduciaires et de gouvernance. À moins qu'une autorisation particulière leur soit accordée, les comités ne disposent d'aucun pouvoir indépendant.

Les comités élaborent, documentent et suivent un plan de travail annuel soumis à l'approbation du Conseil d'administration, lequel consiste notamment à mettre au point des processus à l'appui de leurs responsabilités.

## **Rôle du comité des risques et de la vérification**

Le rôle du Comité des risques et de la vérification consiste à aider le Conseil à remplir ses obligations fiduciaires et ses responsabilités de surveillance relativement à la planification financière, au processus de vérification, à l'établissement de rapports financiers, au système de contrôle de l'entreprise et à la gestion des risques, et, le cas échéant, à formuler des recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit donner des conseils solides et fondés sur des principes afin de favoriser une confiance inébranlable dans l'intégrité financière du Collège.

Les obligations qui lui incombent sont décrites dans son mandat. Les domaines de responsabilité du comité sont les suivants : planification financière, établissement de rapports financiers, vérification externe, gestion des systèmes comptables et des contrôles internes, gestion des risques, gestion des litiges importants, examen de la conformité et des politiques.

## **Composition du Comité**

Le Comité des risques et de la vérification doit disposer de l'expérience, des compétences, des connaissances et des qualités requises pour être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités.

Tous les membres du Comité ont l'obligation de suivre une formation préalable obligatoire sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Au cours de leur mandat, ils sont

également tenus de participer aux activités de formation continue jugées utiles par le président du Comité et le président-directeur général.

Le président du Comité peut exiger le suivi d'une formation particulière supplémentaire.

### **Connaissances, compétences, qualités et expérience particulières**

La matrice des compétences ci-dessous est utilisée pour :

- i. définir l'expérience, les connaissances, les compétences et les qualités particulières exigées des membres du Comité des risques et de la vérification et du Comité dans son ensemble;
- ii. faciliter les nominations qui permettront de combler les lacunes en matière de connaissances, de compétences, de qualités et d'expérience requises; et
- iii. contribuer à recenser les besoins en formation et en perfectionnement professionnel de façon continue.

L'ensemble des membres doit démontrer/posséder :

un parcours et une expérience aux échelles locale, nationale et internationale qui reflètent la diversité des formations et des connaissances des inscrits et du public servi par le Collège;

une diversité régionale importante afin de refléter la réalité de l'exercice du droit de la PI, ainsi que les connaissances et les attentes du public en la matière, lesquelles varient dans tout le pays;

des expériences, spécialités et parcours divers qui permettent d'éclairer le dialogue et la prise de décisions en veillant à ce que ces dernières répondent aux objectifs visés, à ce qu'elles soient réalisables et à ce qu'au bout du compte, elles contribuent à protéger le public; et

une expérience diversifiée en matière de leadership dans les secteurs publics, privés et sans but lucratif afin de promouvoir les connaissances et le partage des pratiques exemplaires.

Le Collège s'est engagé à respecter les principes fondamentaux d'équité, de diversité et d'inclusion dans la composition des comités et attend des membres des comités qu'ils possèdent un niveau de compétences culturelles élevé.

<b>Connaissances<sup>1</sup></b>	<b>Compétences</b>	<b>Expérience</b>	<b>Qualités</b>
Loi sur le CABAMC, règlements et règlements administratifs régissant le CABAMC	Communication orale efficace	Réglementation professionnelle	Adaptabilité (savoir reconnaître que les plans évoluent)
Objectifs, normes et principes réglementaires du Collège	Connaissances financières	Affaires et innovation	Esprit de collaboration <sup>2</sup>
Principes de comptabilité et de vérification généralement reconnus	Communication écrite efficace, y compris la rédaction de décisions motivées	Gestion d'obligations fiduciaires, de principes de bonne gouvernance et de responsabilités de gérance	Objectivité (prise de décisions fondées sur des données probantes et des renseignements fiables en vue de remplir le mandat du Collège)

<sup>1</sup> Le terme « **connaissances** » renvoie notamment au fait de comprendre la manière dont le CABAMC exerce ses activités, en principe et dans les faits, et de posséder une compréhension adéquate des principes en matière de risque, du processus d'obtention des brevets et des marques de commerce demandés, de l'utilisation des brevets et des marques de commerce comme outils d'affaires, des litiges en matière de brevets et de marques de commerce, et de la nécessité d'établir un cadre juridique clair et fiable relativement au droit de la PI; le terme « **compétences** » fait notamment référence à la capacité d'utiliser les technologies employées par le Collège afin de communiquer efficacement, tant à l'oral qu'à l'écrit, et de discerner et d'analyser les enjeux éthiques; le terme « **expérience** » désigne notamment le fait d'avoir pris part à des comités professionnels ou à des conseils d'administration, et d'avoir participé de manière efficace à des débats et à des prises de décisions en ligne et en personne; le terme « **qualités** » renvoie notamment au fait de posséder un solide sens de l'éthique, d'être organisé et soucieux des échéances, d'avoir un esprit de collaboration lors des prises de décisions collectives, de posséder des compétences en écoute active et de se comporter en tout temps de manière respectueuse, équitable, courtoise et sensible à la culture.

<sup>2</sup> Considérer qu'une discussion collective ou un dialogue pertinent aboutira à des résultats supérieurs à ce que l'on peut créer de manière isolée.

Principes de bonne gouvernance	Prise de décision collective et efficace	Budgétisation, production de rapports financiers, surveillance financière et vérifications externes	Souci de l'éthique, intégrité et honnêteté
Gestion des risques	Connaissance des technologies utilisées dans le cadre des activités du Comité	Services en matière de brevets et de marques de commerce	Solide éthique de travail
Budgétisation	Souci du détail	Organisme à but non lucratif, organisme de réglementation et/ou autre service communautaire	Professionnalisme et courtoisie
Surveillance des investissements	Organisation et gestion du temps	Création d'espaces de rassemblement sûrs, accueillants et favorables à l'endroit de toutes les personnes qui souhaitent faire connaissance, apprendre, partager, grandir et s'intégrer	Assume l'entière responsabilité des décisions prises
Technologies utilisées à l'appui de la gouvernance et de la réglementation du Collège	Pratique et gestion des affaires	Gestion des risques réglementaires et opérationnels	Respect des engagements
Stratégie en matière de propriété intellectuelle et programme d'innovation du gouvernement fédéral	Compétences culturelles <sup>3</sup>		
Équité, diversité et inclusion <sup>4</sup>			

Approuvée par le Conseil d'administration – 2021-10-05

<sup>3</sup> Le terme « compétences culturelles » fait référence à la capacité de comprendre les personnes de cultures différentes et de communiquer et d'interagir efficacement avec celles-ci; d'avoir conscience des conséquences néfastes des pensées et des comportements discriminatoires sur l'interaction humaine; d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences nécessaires pour atténuer les conséquences de ces influences afin de contribuer à la poursuite de la justice. (Rose Voyvodic, « Lawyers Meet the Social Context: Understanding Cultural Competence », *The Canadian Bar Review*, vol. 83, n° 3, p. 564, 2006.)

<sup>4</sup> L'expression « équité, diversité et inclusion » est étroitement liée aux compétences culturelles et renvoie aux connaissances, à l'expérience et aux compétences nécessaires pour contribuer activement à la lutte contre la discrimination individuelle et systémique et la prévention de cette discrimination, pour cultiver des attitudes adaptées sur le plan des différences culturelles et pour garantir que les processus du Collège sont ouverts et accessibles à tous.